



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Mémoire de synthèse et de réponses aux contributions du public dans le
cadre de la consultation publique

Février 2024



Table des matières

PREAMBULE.....	3
Contexte réglementaire.....	3
Déroulement de la consultation publique.....	3
Communication	4
Synthèse des contributions du public	5
CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE LA CCCE	6
Contribution N°1	6
Contribution N°2	8
Contribution N°3	10
Contribution N°4	11
Contribution N°5	15
Contribution N°6	16

PREAMBULE

Contexte réglementaire

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après délibération n°2018-093 du 26 septembre 2018, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du Code de l'Environnement, il est soumis à évaluation environnementale. En application des dispositions de l'article L123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de mise à disposition du public est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la CCCE.

Déroulement de la consultation publique

Le projet de PCAET de la CCCE a été arrêté provisoirement par délibération n°2023-082 du 28 juin 2023 du Conseil Communautaire.

Par la suite, le projet de PCAET a été soumis pour avis à Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est, à la Préfète de la région Grand Est et au Président du Conseil Régional Grand Est. Les avis des autorités ont été reçus par la CCCE en octobre 2023.

Ensuite, une consultation publique s'est tenue du 08 janvier 2024 au 08 février 2024 inclus, les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier de PCAET selon les modalités suivantes :

- Le dossier de consultation publique a été mis à la disposition du public, en format papier, à la Maison Intercommunale des Services (MIS), au 1 Rue des 11 Communes, 67230 Benfeld.
- Sur le site internet de la CCCE dans la rubrique Plan Climat Air Energie Territorial > Consultation publique

Les contributions ont pu être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Par voie numérique à l'adresse mail suivante : plan-climat@cc-erstein.fr

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

- Par voie postale à l'adresse de la MIS (adresse mentionnée plus haut)
- Par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible à la MIS

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation n'a pas pu être prise en considération.

A l'issue de cette consultation publique, le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des autorités et des observations du public, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la CCCE.

Communication

Les moyens de communication suivants ont été utilisés pour avertir le public de la tenue et des modalités de la consultation publique :

- Site internet : une rubrique contenant les modalités de la consultation publique ainsi que les documents du projet de PCAET ont été mis en place sur le site de la CCCE.
- Facebook : un post Facebook a été réalisé le 08 janvier 2024 pour signifier le début de la consultation publique. Un second post de rappel, a été réalisé à la moitié de la consultation publique le 25 janvier 2024, puis enfin un dernier à une semaine de la fin de la consultation publique le 1 février 2024.
- Article de presse : un article dans les DNA et dans l'Alsace est paru une quinzaine de jours avant le début de la consultation publique, le 21 décembre 2023.
- Affichage : les mairies des 28 communes ainsi que la Maison Intercommunale des Services ont affiché l'affiche de la consultation publique ci-contre.
- Panneaux lumineux : les communes possédant des panneaux lumineux ont affiché un message pour signifier le début de la consultation publique.



L'ALSACE



Synthèse des contributions du public

Le tableau ci-dessous, synthétise les chiffres des contributions reçues lors de la consultation publique.

Contributions du public reçues	
Par mail	5 contributions
Par écrit à la MIS	1 contribution
Par courrier	0 contribution
TOTAL	6 contributions

CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE LA CCCE

Contribution N°1

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : 14 janvier 2024 à 14h45

Thèmes : Alimentation / Jeunesse et Petite enfance

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE
<p>Bonjour,</p> <p>Suite à la consultation des documents sur le plan climat, j'ai quelques observations sur l'ACTION 3 – MESURE 3.1, en particulier l'AXE « S'engager dans une restauration scolaire durable ».</p> <p>Ces éléments vont dans le bon sens mais il ne s'agit que de mesures de forme qui permettront à l'éventuel prestataire de continuer à faire une cuisine sans goût, peu appréciée des enfants et dont une partie non négligeable est jetée.</p> <p>Nous ne pourrions pas sensibiliser les enfants à l'alimentation durable tant que nous leur montrerons le contraire.</p> <p>En effet les regroupements d'enfants du territoire au sein des périscolaires représentent une opportunité formidable de sensibiliser les enfants, les animateurs et les parents à la bonne alimentation qui passe par une alimentation équilibrée, des aliments non transformés et surtout savoir et aimer cuisiner.</p> <p>Il serait donc dommage de demander au prestataire de cuisiner des produits sains sans que les enfants puissent en ressentir les bénéfices en termes de goût et de plaisir à manger.</p> <p>Il serait donc pertinent d'ajouter les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• réduire les quantités de nourriture jetée (avec une mesure régulière de l'évolution) ;	<p>La CCCE via ses restaurants scolaires s'est engagée avec le SMICTOM Alsace Centrale pour réduire le gaspillage alimentaire grâce au plan d'action Anti Gaspi Attitude. Cette convention a été conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 dans la continuité de la précédente.</p> <p>Les principaux objectifs de cette convention sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et développer l'écocitoyenneté et la culture zéro déchet ;- Sensibiliser les animateurs, enfants, parents d'élèves au gaspillage alimentaire ;- Réduire la production de biodéchets des restaurants scolaires ;- Sensibiliser les enfants et le personnel au geste de tri des biodéchets ;- Valoriser les biodéchets issus des restaurants scolaires. <p>Dans le cadre de cette convention, un suivi du gaspillage est réalisé (voir Annexe 1). De plus, environ 180 agents des sites périscolaires ont suivi une formation sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>Concernant les repas dans les restaurants scolaires, le cahier des charges de la prestation de repas de la CCCE intègre les éléments suivants que le prestataire doit mettre en œuvre concernant la lutte contre le gaspillage :</p> <ul style="list-style-type: none">« - S'engager dans une démarche de réduction des déchets alimentaires,- S'engager dans une démarche de réduction des emballages,

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

<ul style="list-style-type: none">• mesurer la performance du service public de restauration par une consultation régulière des convives pour apprécier la qualité de la restauration ;• proposer des ateliers cuisines pour les enfants qui pourraient cuisiner leurs gouters ou une partie de leur menu du jour ou du lendemain. <p>Elles constituent une action directe sur la baisse des coûts de la collectivité mais aussi une action sur le futur pouvoir d'achat de nos enfants lorsqu'il apprécieront cuisiner des produits sains achetés sur le territoire (-> action directe sur l'AXE 2 et 3 et en plus sur la mesure 3.2).</p> <p>Je sais que la réglementation de la restauration scolaire et des périscolaires ne favorisent pas de telles initiatives mais d'autres territoires y arrivent grâce à l'investissement et l'engagement de leurs agents.</p> <p>Notre communauté de communes est vertueuse et précurseur sur de nombreux sujet et pourquoi ne pas l'être sur notre bien le plus précieux, nos enfants ! Il s'agit aussi d'une action de santé publique.</p> <p>En espérant que les actions pourront être prises en compte.</p> <p>Bien cordialement.</p>	<p>- S'engager à peser les déchets au moins une fois par an.</p> <p>Le prestataire devra ainsi fournir un bilan trimestriel détaillé des actions menées dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. »</p> <p>Le grammage des repas est différencié entre les maternelles et les élémentaires afin de réduire le gaspillage alimentaire chez les plus petits.</p> <p>De plus, le même cahier des charges stipule que :</p> <p>« Les plats et menus proposés devront respecter les critères d'équilibre alimentaire tout en tenant compte du goût et de l'âge des enfants. Les préparations culinaires doivent également être simples, soignées, variées et tendre à se rapprocher de la qualité d'une bonne cuisine familiale. Les repas doivent être agréables à la vue, à l'odorat et au goût. »</p> <p>Par exemple, les soupes, les potages et les purées sont produits avec 100% de légumes frais. Les produits laitiers sont au maximum des produits fermiers locaux.</p> <p>Concernant les ateliers de cuisines, lors des vacances, au moins un repas est confectionné totalement par les enfants.</p>
--	---

Contribution N°2

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : 02 février 2024 à 18h21

Thèmes : Adaptation au changement climatique / Ressource en eau / Agriculture / Biodiversité

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE
<p>Bonjour,</p> <p>Je reprends un des items constituant le plan d'action : d'atténuer les effets du réchauffement climatique : mettre en œuvre des solutions pour augmenter la résilience du territoire face aux risques climatiques (tempêtes, canicules, sécheresses, inondations...) et aux pollutions.</p> <p>Pour moi et du fait de la spécificité de notre commune et territoire la problématique de l'eau me paraît essentielle</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire la pollution de l'eau par les entrants agricoles entre autres. Il est reconnu que la nappe phréatique s'est dégradée tant en qualité de l'eau qu'en quantité (APROMA). Je suis consciente aussi que la préservation de la nappe doit concerner et mobiliser toutes les communes de son territoire ainsi que le côté allemand Mais nous avons une richesse incroyable que nous devons préserver et nous mobiliser.• Sur ce point les cultures du maïs entre autres sont à questionner Des étés de plus en plus secs (rappelons-nous l'été dernier 2 mois sans une goutte d'eau de pluie !!).• Il faut aussi préserver les sols pour qu'au moins l'eau y soit bien « traitée » et contribue en retour à	<p>La CCCE s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic Trame Verte et Bleue sur l'ensemble des 28 communes du territoire en 2023. Cette étude devra à terme (fin 2024) permettre d'élaborer en concertation avec les acteurs du territoire un programme d'actions opérationnel en faveur de la trame verte et bleue, des habitats, de la faune et de la flore. Les grands types d'actions proposés pourront être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Traduction dans les documents d'urbanisme et intégration des enjeux TVB dans les documents de portée réglementaire ;• Travaux de restauration/entretien des milieux naturels ;• Pratiques agricoles ; secteurs (réseaux de landes humides et papillons associés par exemple) ;• Gestion différenciée des espaces verts ;• Conservation de frayères ;• Maîtrise foncière (achat de parcelles) ou maîtrise de gestion (conventions) d'espaces naturels remarquables du territoire de projet ;• Communication ciblée, animation, actions de conseils aux particuliers et aux professionnels ...• Etc. <p>La CCCE va également participer à la co-construction du contrat territorial « Plan Herbe » visant à la préservation et à la valorisation des prairies du Ried. Ce contrat est porté par la</p>

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

<p>l'amélioration des sols (préservation des zones humides ... qui intéressent maintenant beaucoup les agriculteurs !!) et au maintien de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none">• J'ai beaucoup apprécié le projet de la mairie d'Erstein de créer une trame verte et bleue <p>Voilà ma contribution en tant que citoyenne soucieuse de vivre dans le meilleur environnement possible pour l'ensemble des habitants mais aussi pour les générations futures ...merci de votre action</p>	<p>Région Grand Est, le SDEA Alsace-Moselle, le PETR d'Alsace Centrale et Colmar Agglomération, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.</p> <p>La CCCE travaille à la mise en place d'actions au travers de sa participation au Projet Alimentaire Territorial (PAT) (action 3.1, 3.2, 3.3 du PCAET) porté par le PETR d'Alsace Centrale qui va devenir un PAT de niveau 2 en 2024.</p> <p>La CCCE a également entamé un travail avec la chambre d'agriculture et des représentants agricoles du territoire afin de définir des actions à mettre en place. Les premières pistes d'actions identifiées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier des pistes partagées pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (air, eau, biodiversité, paysage) ;• Travailler sur la gestion des ZNT riverains ;• Améliorer le lien entre agriculteurs et habitants ;• Communiquer sur les actions déjà entreprises par les agriculteurs pour limiter les impacts de l'agriculture sur l'environnement ;• Développer des circuits courts ;• Développer les énergies renouvelables. <p>Ces actions seront suivies avec tous les acteurs du territoire participant au Club Climat.</p>
--	---

Contribution N°3

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie écrite

Date : 06 février 2024

Thèmes : Agriculture

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE					
<p>Alors que le secteur agricole est un secteur stratégique de la lutte contre le réchauffement climatique (à la croisée de nombreux enjeux) et que les agriculteurs seront les premiers à observer les effets du réchauffement climatique, la stratégie CCCE ne me semble pas assez ambitieuse sur ce secteur : tous les objectifs CCCE de ce secteur sont inférieurs aux objectifs nationaux et régionaux.</p>	<p>Une transcription des objectifs du PCAET a été réalisée par rapport aux dates de référence des documents nationaux et régionaux :</p>					
	<p>Objectifs du PCAET par rapport aux objectifs nationaux et régionaux</p>	<p>Date de Ref (DdR)</p>	<p>Obj. PCAET 2030</p>	<p>Obj. SRADET 2030</p>	<p>Obj. France 2030</p>	
	<p>Réduction de la consommation énergétique finale [GWh]</p>	<p>2012</p>	<p>-23,5%</p>	<p>-29%</p>	<p>-20%</p>	
	<p>% EnR dans la consommation énergétique finale</p>	<p>s.o</p>	<p>44%</p>	<p>41%</p>	<p>33%</p>	
	<p>Réduction des émissions de GES [T CO2e]</p>	<p>1990</p>	<p>-48,7%</p>	<p>-54%</p>	<p>-40%</p>	
	<p>Réduction des émissions de PM2,5 [T]</p>	<p>2005</p>	<p>-59,0%</p>	<p>-56%</p>	<p>-57%</p>	
	<p>Réduction des émissions de NOx [T]</p>	<p>2005</p>	<p>-78,6%</p>	<p>-72%</p>	<p>-69%</p>	
	<p>Réduction des émissions de SO2 [T]</p>	<p>2005</p>	<p>-98,6%</p>	<p>-84%</p>	<p>-77%</p>	
<p>Réduction des émissions de COVNM [T]</p>	<p>2005</p>	<p>-59,5%</p>	<p>-56%</p>	<p>-52%</p>		
<p>Réduction des émissions de NH3 [T]</p>	<p>2005</p>	<p>13,1%</p>	<p>-14%</p>	<p>-13%</p>		
<p>Les valeurs d'objectif en vert dépassent les objectifs nationaux et régionaux.</p>						
<p>Les valeurs en orange dépassent les objectifs nationaux mais n'atteignent pas les objectifs régionaux.</p>						
<p>Les valeurs en rouge n'atteignent pas les objectifs nationaux et régionaux.</p>						
<p>Seule la réduction des émissions de NH3 (Ammoniac) est en effet inférieure aux objectifs fixés par la Région et la France.</p>						
<p>La CCCE a entamé un travail avec la chambre d'agriculture et des représentants agricoles du territoire afin de définir des actions à mettre en place. Dans le cadre de ce travail, des pistes partagées pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et notamment liés à l'air et au NH3 pourront être discutés.</p>						
<p>Des pistes d'actions agissant sur la qualité de l'air proposées par ATMO Grand Est permettront également de pouvoir mener des actions spécifiques aux polluants atmosphériques tels que le NH3.</p>						

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

Contribution N°4

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : 06 février 2024 à 22h40

Thèmes : Divers

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE
<p>Je trouve bonne l'idée d'une gouvernance partagée du PCAET (page 100 du document « Plan d'action »), il me semble que la présence d'un représentant du Codev y serait pertinente.</p> <p>Si je baigne dans l'écologie depuis les années 80, je m'interroge toujours sur la course en avant pour le CO2 au lieu de s'occuper du plus important à mes yeux : la chute dramatique de la biodiversité. Qui n'est abordée qu'à la marge dans le PCAET avec les 2 mesures de l'action n°2. Il faudrait s'occuper vraiment plus à fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pesticides ; - des pollutions électromagnétiques ; - de l'artificialisation des sols (dont les sols artificialisés par les cultures agricoles classiques) ; - de l'artificialisation des forêts (il n'existe quasiment plus aucune forêt primaire, nos plantations sont des zones pauvres et appauvrissantes écologiquement parlant). <p>Heureusement, la pollution par les OGM (incluant les OGM de 2^e génération) ne nous concerne guère pour l'instant, mais pour combien de temps ?</p> <p>En commençant par les 2 des 3 plus gros utilisateurs de pesticides : les particuliers et les agriculteurs. Tant qu'on ne prendra pas le taureau par les cornes... Combien de particulier</p>	<p>Le PCAET de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein fixe des objectifs stratégiques pour le territoire à horizon 2030. La volonté première du PCAET est de mener des actions concrètes sur le territoire qui s'inscrivent dans une politique publique nationale. Ce seul document ne pourra pas apporter des réponses à tous les sujets liés aux dérèglements climatiques et environnementaux mondiaux.</p> <p>Le Conseil de Développement sera invité à participer au Club Climat qui sera lancé en cette année 2024. Ce Club Climat sera l'instance technique qui réunira l'ensemble des acteurs du territoire afin d'animer, de suivre et d'alimenter le PCAET et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) de la CCCE.</p> <p>Sur les questions de biodiversité et d'agriculture, un diagnostic Trame Verte et Bleue est en cours afin de pouvoir co-construire avec les acteurs un plan d'actions à l'échelle du territoire visant à restaurer et préserver les continuités écologiques.</p>

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

projetent encore de vider jusqu'à la dernière goutte les poisons qu'ils pouvaient encore acheter légalement ces dernières années ? Ne me parlez pas de la foutaise des cahiers des charges de l'agriculture raisonnée et de *Haute qualité environnementale*, qui limitent à la marge les intrants. Ne serait-il pas temps de créer un Groupe de travail intercommunal sur la diminution des pesticides ?

Sur les forêts, pourrez-vous mettre dans le cahier des charges du futur *Groupe de travail intercommunal sur la forêt* la prise en compte de cette connaissance relativement nouvelle : le stockage de carbone se fait plus par les feuilles que par le bois, un arbre produit trois fois plus de feuilles qu'un arbre avec un tronc trois fois moins gros. (Les tentatives de compensations des vieux arbres coupés par des plantations de jeunes arbres aident à la prise de conscience mais ne compensent pas grand-chose en réalité). Je demande que soit prise en compte la nouvelle compréhension de la **vie des forêts**, vulgarisée par des forestiers comme Ernst Zürcher ou l'Allemand Peter Wohlleben avec son ouvrage *Das geheime Leben der Bäume* (2015), traduit en français par *La Vie secrète des arbres*.

Le paragraphe « *le principal enjeu de la CCCE est de les maintenir en état et de préserver au maximum leur potentiel de stockage carbone sur les 10 prochaines années. En effet, les surfaces de forêts de la CCCE sont relativement figées mais il y a une baisse de leur qualité : moins de production de bois et moins de séquestration carbone qu'avant.* » (page 59 du document *Évaluation environnementale stratégique*) me paraît basé sur une compréhension archaïque de la vie des forêts, néfaste sur le long terme tant pour le stockage carbone que pour la biodiversité.

Concernant la mesure 2.1 Réaliser une **Trame Verte et Bleue** (TVB), pour faire un peu d'humour, je vous félicite pour l'ambition d'UNE trame, car qui dit UNE dit que tous les couloirs et corridors sont reliés sans exception. J'imagine que si on arrive à un déploiement de plusieurs longues TVB partiellement connectées, ce sera déjà très bien.

Pour cela, je partage grandement les idées et propositions développées dans le projet de contribution du Codev, que les élus concernés de la CCCE ont déjà dans leurs mains. Que je vous demande de prendre en compte, en particulier sur l'item 6 « *Acquisition foncière des terres*

De plus, concernant l'agriculture, un travail avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin et les représentants du secteur sur le territoire pour intégrer les thématiques du secteur dans le plan d'action est en cours. Les premiers axes d'actions identifiés sont les suivants :

- Identifier des pistes partagées pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (air, eau, biodiversité, paysage) ;
- Travailler sur la gestion des ZNT riverains ;
- Améliorer le lien entre agriculteurs et habitants ;
- Communiquer sur les actions déjà entreprises par les agriculteurs pour limiter les impacts de l'agriculture sur l'environnement ;
- Développer des circuits courts ;
- Développer les énergies renouvelables.

Des actions complémentaires seront à co-construire dans le cadre du Groupe de Travail sur les milieux naturels et semi-naturels du Club Climat.

Concernant les remarques sur la forêt, elles seront prises en compte dans le cadre du Groupe de travail intercommunale sur la forêt.

Concernant la participation du Conseil de Développement à la Trame Verte et Bleue, une rencontre s'est tenue entre les membres du Conseil de Développement et la CCCE afin d'expliquer le projet global porté par la CCCE. Différents ateliers de concertations avec les acteurs locaux vont avoir lieu. Les membres du Conseil de Développement seront invités à y participer. Les propositions d'actions

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

agricoles situées à proximité des cours d'eau » pour la mise en place par les communes de suites de prairies sur 25 mètres de large au minimum de part et d'autre des cours d'eau.

Et je vous invite à suggérer à toutes les communes l'idée de favoriser l'achat de plein de terrains agricoles par les communes en vue de faire des échanges avec les agriculteurs, afin d'éloigner les cours d'eau des cultures agricoles non écologiques, et de permettre la mise en place par les communes de TVB le long des cours d'eau.

Cela étant à prévoir dès maintenant, en prévision des départs à la retraite d'un nombre élevé d'agriculteurs dans les 10 prochaines années, d'autant plus que de nombreux petits propriétaires de terres agricoles cherchent à vendre leurs parcelles.

Je n'ai pas trouvé de trace dans vos documents de la prise en compte de la **géo-ingénierie**. Or depuis l'opération Popeye au Vietnam, elle s'est nettement amplifiée pour être officiellement utilisée lors de la dernière coupe du monde de foot. D'où mes questions :

- quelle géo-ingénierie a été pratiquée en Europe ces 20 dernières années, avec quelles répercussions sur le climat ?

- quelle gestion démocratique de la géo-ingénierie dans les prochaines années sur la CCCE et en Alsace ?

Je n'ai pas trouvé dans vos documents de la prise en compte de la **vapeur d'eau**, qui est un gaz à effet de serre beaucoup plus important que le CO2 (60 % contre 26%). Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas bien l'appréhender qu'il faut l'ignorer. Gagner quelques pourcents de CO2 ne fait bouger la totalité des gaz à effet de serre qu'à la marge, je ne comprends toujours pas pourquoi on ignore le plus important, en se focalisant sur une marge aussi petite.

Une question pratique que je me pose : on voit au-dessus des centrales nucléaires des quantités astronomiques de vapeur d'eau monter dans le ciel. Est-ce que ça représente quelque chose de significatif au niveau régional ? Je ne suis pas né assez tôt pour observer si les brouillards hivernaux étaient aussi conséquents en Alsace avant la mise en route de Fessenheim, une étude météorologique pourrait certainement donner la réponse.

émises par le Conseil de Développement pourront notamment être prises en compte lors de ces ateliers de concertation.

Concernant les ressources et les questions d'analyse de cycle de vie, la CCCE est engagée dans le référentiel Economie circulaire au travers d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME. La CCCE va donc entamer dans les prochains temps la structuration de sa politique économie circulaire.

Un des points du référentiel économie circulaire porte sur « Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire ». Le référentiel décrit la consommation responsable comme suit : « La consommation responsable correspond à un engagement civique actif en vue de la qualité de vie des citoyens, mais aussi en faveur de la collectivité dans son ensemble. Elle concerne aussi bien le citoyen consommateur que l'acheteur professionnel (privé ou public).

La consommation responsable consiste à nous questionner sur la pertinence de nos besoins dans une logique de sobriété (c'est-à-dire une logique qui consiste à éviter les demandes d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau dans le cadre des limites planétaires) et à les satisfaire en limitant l'impact négatif sur l'environnement (à toutes les étapes du cycle de vie du produit) et sur la société. »

La CCCE pourra mener des actions en ce sens afin de progresser dans le référentiel économie circulaire de l'ADEME.

D'une manière générale pour l'ensemble des actions préconisées dans le PCAET, comment tenez-vous compte de la **raréfaction de beaucoup de matériaux**, dont les stocks sont en voie d'épuisement sur la planète ?

Observant des problèmes de plus en plus grave concernant l'électrique et les batteries, les coûts d'assurances et de maintenance qui grimpent en flèche pour les VAE, les faibles durées de vie des PAC (malgré les promesses annoncées par les fabricants), et surtout la rareté des métaux et leurs pollutions inhérentes : lithium (pollutions et raréfaction de l'eau dans les hauts plateaux boliviens des Andes), nickel (pollutions en Indonésie et Nouvelle Calédonie), cobalt (Congo : travail des enfants + pratique du viol systématique des femmes par des milices embauchée par les sous-traitants), aluminium (arsenic, fer, mercure, silice et titane déversés dans des mers)... je suis toujours dans l'interrogation sur les **conséquences externalisées de nos opérations locales**. Comme Vinciane Kuhn émettait une piste en 2021*, je vous pose la question : comment les questions d'analyse de cycle de vie ont-elles été traitées dans le PCAET ?

Il semblerait qu'il y ait des bénéfices considérables pour la planète (et pas seulement pour les indicateurs de la CCCE) à **remplacer des véhicules et chaudières âgés par des équipements neufs**, même quand les vieux équipements pourraient durer encore longtemps, même quand le neuf est fabriqué avec de l'obsolescence programmée. Mon entendement n'arrive toujours pas à l'admettre, j'aurais besoin de pédagogie là-dessus, avec des calculs explicités à des cerveaux ramollis comme le mien, sans raccourcis ni langue de bois. Comment est-ce prévu dans le PCAET ?

J'aurais besoin d'une dernière réponse, concernant la **biomasse**, qui affine les propos reçus en 2021** trop évasifs : déchets agricoles ou de l'utilisation de terres arables ?

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

Contribution N°5

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : 06 février 2024 à 17h54

Thèmes : Agriculture

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE
<p>Bonjour, quelques suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation des parkings lors de leur aménagements - Végétalisation de la zone commerciale d’Erstein très brûlante en été du fait du peu de végétalisation - Ajouter des points de collectes de gants de caoutchouc usagés sur les communes pour recyclage avec les points de collecte des déchets. <p>Cf le site ci-dessous : www.terracycle.com</p> <p>Bien cordialement. Une habitante d’Erstein.</p>	<p>La CCCE va engager une révision des cahiers des charges de cession de terrains pour les Zones d’Activités Economiques avec l’aide de l’Agence Territoriale d’Ingénierie Publique 67 (ATIP). Les cahiers des charges de cession de terrain des Zones d’Activités Economiques appartenant à la CCCE devront être conformes à la loi « Climat et Résilience » et anticiper les futures exigences. Ainsi, à minima, les prescriptions suivantes devront y figurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour les bâtiments <ul style="list-style-type: none"> - Installation de panneaux photovoltaïques sur minimum 30% de la surface de la toiture du bâtiment. * Pour les parkings <ul style="list-style-type: none"> - Installation d’infrastructures de recharge pour véhicule électrique/hybride ; - Installation d’ombrières photovoltaïques au-delà d’un certain nombre de places de stationnement ; * Pour les parkings à étage <ul style="list-style-type: none"> - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture dans les mêmes proportions que le bâtiment principal ; * Gestion des eaux pluviales <ul style="list-style-type: none"> - Déraccordement et réutilisation des eaux pluviales ; <p>La CCCE est en cours d’élaboration de son Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La déchèterie du pays d’Erstein a pour projet de multiplier les matériaux collectés à la déchetterie.</p>

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

Contribution N°6

Nom : Anonymisation

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : 08 février 2024 à 17h34

Thèmes : Biodiversité

Contribution du public	Réponses apportées par la CCCE
<p>Bonjour, Concernant le PCAET, il est à noter que ce dernier contient surtout un état des lieux exhaustif et très général, suivi de beaucoup de bonnes intentions, mais avec malheureusement un nombre assez limité de mesures très concrètes, pragmatiques et innovantes à mettre en place tout de suite, malgré la situation climatique et environnementale.</p> <p>1. Quelques mesures à proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux très précis des surfaces encore concernées par des vergers dont le rôle environnemental est essentiel et caractéristique du Ried. Classement de ces vergers comme zones à préserver et à ne plus détruire. Rachat par les municipalités en cas de cession. Pour rappel, les vergers anciens sont classés comme espaces naturels à protéger en Alsace. Leur rachat et leur conservation par les communes et l'intercommunalité serait un vrai signe d'investissement concret en faveur d'espaces naturels en voie de disparition. - Faire un état des lieux très précis, village par village, de toutes les prairies. Classement de ces prairies comme zones à préserver et interdiction de les labourer. Rachat par la municipalité en cas de 	<p>Concernant les prairies, la CCCE participe à l'élaboration du Plan Herbe « Ried Vivant » porté par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, La Région Grand Est, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Colmar Agglomération et le PETR Alsace Centrale.</p> <p>Une grande partie du territoire de la CCCE est concernée par le périmètre du Plan Herbe « Ried Vivant ». Dans un contexte régional où le retournement de prairies est de plus en plus fréquent, le Plan Herbe « Ried Vivant » a pour objectif d'inverser cette tendance en accompagnant la pérennisation des surfaces existantes, le développement de surfaces supplémentaires et l'amélioration de leur qualité floristique.</p> <p>Concernant les cours d'eau, le SDEA porte diverses actions sur le territoire notamment dans le cadre du Plan Rhin Vivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la restauration et la redynamisation du Brunnwasser ; - Etudier les cours d'eau du Polder d'Erstein ; - Restaurer l'Ischert aval (massif forestier) ; - Redynamiser le Schollengiessen sur l'île de Gerstheim ; - Études Suite Rhinnaissance ; <p>De plus, le SDEA porte également un programme de restauration de l'Andlau et de la Scheer qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, - Préserver et restaurer les zones humides,

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

cession. Ces espaces prairiaux sont essentiels pour leur rôle de filtre à eau, puits de carbone et de conservation de la faune et de la flore. Ces espaces sont incontournables pour la préservation des Orchidées sauvages, Iris de Sibérie, Œillets des chartreux, ...

- **Faire un état des lieux très précis, village par village, des cours d'eau phréatiques, Giessen et bras morts de rivières et de leur situation réelle.** Ces cours d'eau, extrêmement fragiles, particulièrement intéressants pour leur richesse en biodiversité et caractéristiques du Ried jouent un rôle très important dans le maintien des écosystèmes. Donner une mesure précise en km des espaces à protéger à proximité de ces cours d'eau qui se retrouvent dans des situations de plus en plus difficiles et dont la qualité de l'eau décline en raison notamment de l'exposition aux pollutions chimiques diffuses d'origine agricole.

- **Faire un état des lieux, village par village, des zones vertes ou ceintures vertes encore restantes aux contours des villes et villages.** Traditionnellement, des ceintures vertes constituées de prêtres, de vergers existaient autour de nombreux villages. La préservation de ces espaces est essentielle pour servir de zone tampon et d'absorption en cas de pluies abondantes ou de crues, pour servir d'îlots de fraîcheur en été et dorénavant pour servir naturellement de zones de non-traitement. **Achat par les municipalités des terrains situés aux alentours des zones urbanisées pour réaliser des ceintures vertes** constituées de prêtres, de bosquets et de vergers avec les mêmes objectifs que cités précédemment.

- **Faire un état des lieux très précis des zones agricoles inondées régulièrement.** Imposer la préservation de ces zones si elles se trouvent être des prairies. Encourager la conservation de ces zones en prairies si elles se trouvent être des champs cultivés.

- Améliorer la continuité écologique des cours d'eau.

Le périmètre de ce programme de restauration est sur la partie Est du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer, en plaine. 15 communes de la CCCE sont concernées.

Concernant la Trame Verte et Bleue, un diagnostic est en cours de réalisation. Ce diagnostic va permettre de modéliser les différentes sous-trames ci-dessous :

Sous-trames des milieux forestiers : cette sous-trame a été déclinée en raison de la présence de deux types de milieux relativement différents

- **Sous-trames forestières humides** : cette sous-trame correspond aux espaces forestiers identifiés comme humides, notamment le long de la Bande Rhénane, du Ried noir et du Bruch de l'Andlau,
- **Sous-trame forestière** : cette sous-trame comprend l'ensemble des autres espaces forestiers du territoire, quel que soit leur surface (grands espaces forestiers, bois, ...).

Sous-trames des milieux ouverts : cette sous-trame correspond aux espaces ouverts à semi-ouverts du territoire, comprenant les milieux agricoles et les prairies. Les parcelles de culture représentent une surface importante du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Ces dernières sont pour la plupart humides, elles sont donc intégrées à la sous-trame ci-dessous.

Sous-trames des milieux ouverts humides : cette sous-trame intègre l'ensemble des milieux humides du territoire (zones humides remarquables identifiées par le SDAGE Rhin-Meuse, zones humides d'importance internationale, sites RAMSAR...). Les forêts humides étant intégrées à la première sous-trame ci-dessus, les espaces concernés sont les milieux ouverts humides (prairies humides...).

Sous-trames des milieux aquatiques : cette dernière sous-trame est associée au réseau hydrographique du territoire, aux cours d'eau, fossés, canaux, quel que soit leur envergure, ainsi qu'aux points d'eau (mares, étangs, ...).

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

<p>Rachat par les municipalités des zones humides ou fréquemment inondées pour les convertir en prairie et les faire entretenir par les associations environnementales en collaboration avec les agriculteurs (fauche tardive, contrat MAEC...).</p> <p>- Imposer que toute destruction environnementale soit compensée au moins au double de sa surface (destruction d'une prairie, de vergers anciens, destruction de forêt, destruction de ripisylve, etc.).</p> <p>L'ensemble de ces mesures simples permettra d'éviter les destructions telles qu'observées lors de la réalisation du lotissement Pré Vert 3. Pendant 40 ans à Nordhouse, 3 maires (Francis Grignon, Clément Hiss et Claudine Herrmann) et leurs équipes se sont battus pour préserver les ceintures vertes et les vergers anciens. Or, il n'aura fallu que quelques mois, pour qu'un permis d'aménager signé par Jean-Marie Rohmer détruise les plus anciens vergers pourtant classés comme habitats naturels à conserver en Alsace, malgré la présence de 15 espèces protégées et d'un cours d'eau phréatique. Ni les vergers classés, ni les espèces protégées, ni le cours d'eau phréatique n'ont été mentionnés dans les documents et aucune compensation environnementale n'a été réalisée... Un arrêté préfectoral de 2014 imposait pourtant une évaluation environnementale qui n'a jamais été réalisée...</p> <p>2. Aucune précision ou orientation n'est donnée quant au contenu de la trame verte et bleue. Ces trames doivent être spécifiques du territoire concerné et doivent impérativement être ambitieuses au vu du réchauffement climatique, des périodes de sécheresse, des pluies abondantes aléatoires, de l'effondrement de la biodiversité et du risque d'extinction de masse des espèces.</p>	<p>A la suite de cette modélisation cartographique des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire, des vérifications de terrain ainsi que des ateliers de concertations locaux se tiendront pour vérifier la justesse de la modélisation.</p> <p>L'objectif final du diagnostic sera de co-construire avec les acteurs du territoire un plan d'actions opérationnel. Les grands types d'actions qui pourront découler de ces temps de concertations avec les acteurs du territoire pourront être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Traduction dans les documents d'urbanisme et intégration des enjeux TVB dans les documents de portée réglementaire ; ● Travaux de restauration/entretien des milieux naturels ; ● Pratiques agricoles ; secteurs (réseaux de landes humides et papillons associés par exemple) ; ● Gestion différenciée des espaces verts ; ● Conservation de frayères ; ● Maîtrise foncière (achat de parcelles) ou maîtrise de gestion (conventions) d'espaces naturels remarquables du territoire de projet ; ● Communication ciblée, animation, actions de conseils aux particuliers et aux professionnels ... ● Etc. <p>En complément du diagnostic général à l'échelle intercommunal (principaux enjeux, cartographie des principaux réservoirs, points forts, pressions existantes, leviers existants, actions possibles...), les communes obtiendront un diagnostic communal synthétique et pédagogique allant plus dans le détail (zoom sur les particularités communales, liste d'espèces et actions concrètes localisées...). Ce rendu communal synthétique et pédagogique devra permettre à chaque commune de s'approprier la démarche et de la présenter, si elle le souhaite, à ses habitants.</p>
--	---

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

<p>En ce sens, la trame verte et bleue proposant des espaces prairiaux, des bosquets et des vergers de part et d'autre de tous les cours d'eau phréatiques, Giessen et bras morts permettrait de relier tous les corridors écologiques. Ceci permettrait de protéger les espaces aquatiques les plus fragiles et les plus riches tout en ouvrant de nouveaux espaces non pollués au maintien et à la diffusion des espèces.</p>	
---	--

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

ANNEXE 1 : Suivi 2023 du gaspillage alimentaire par le SMICTOM sur les structures périscolaires de la CCCE

Canton d'Erstein

Suivi de la collecte des biodéchets
Estimation du gaspillage alimentaire

2023



Nombre de structures desservies par le service : **14**
 Nombre de convives de référence : **935**

TOTAL Biodéchets collectés : **6100 Kg**
 soit par convive **6,52 Kg**



BENFELD Rempart	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	80	0	185	0									265
Ratio par convive en kg	0,6	0,0	1,4	0,0									2,0

KOGENHEIM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	55	30	110	15									210
Ratio par convive en kg	1,2	0,7	2,4	0,3									4,7

SERMERSHEIM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	40	5	50	15									110
Ratio par convive en kg	1,1	0,1	1,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1

HERBSHEIM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	60	30	10	10									110
Ratio par convive en kg	1,5	0,8	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8

MATZENHEIM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	180	160	35	155									530
Ratio par convive en kg	3,3	2,9	0,6	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,6

Programme d'actions

Anti Gaspi Attitude

2023-2025

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

Canton d'Erstein

Suivi de la collecte des biodéchets
Estimation du gaspillage alimentaire

2023

RHINAU	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	80	65	135	65									345
Ratio par convive en kg	0,8	0,7	1,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5

KERTZFELD	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	165	65	170	20									420
Ratio par convive en kg	3,0	1,2	3,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6

ROSSFELD	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	80	35	185	45									345
Ratio par convive en kg	2,7	1,2	6,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,5

WESTHOUSE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	100	55	70	30									255
Ratio par convive en kg	1,8	1,0	1,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6

SAND	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	160	55	155	70									440
Ratio par convive en kg	2,9	1,0	2,8	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0

HUTTENHEIM	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Tonnages biodéchets collectés en kg	250	295	410	150									1105
Ratio par convive en kg	2,5	3,0	4,1	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1

Programme d'actions

Anti Gaspi Attitude

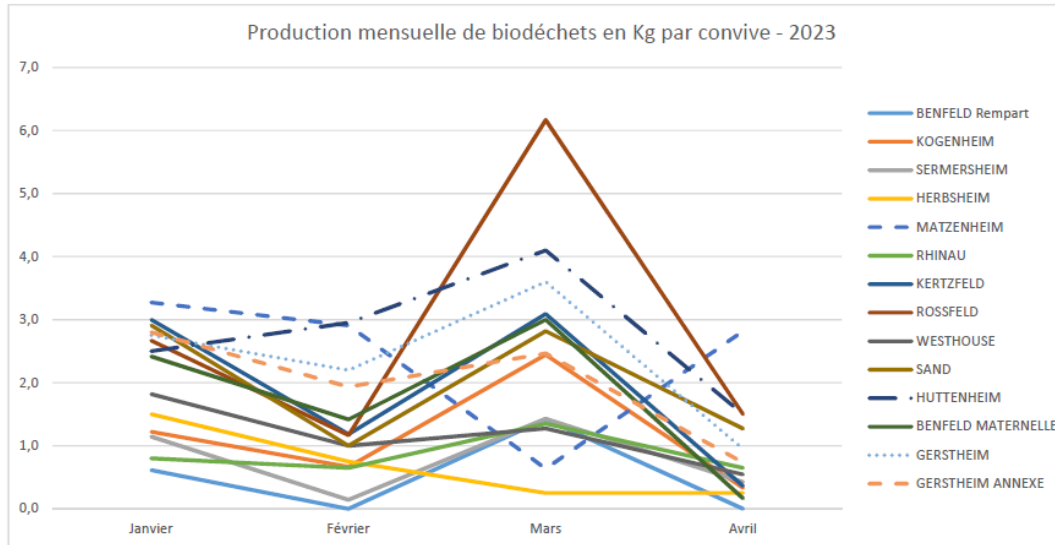
2023-2025

PCAET CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation publique

Canton d'Erstein

Suivi de la collecte des biodéchets
Estimation du gaspillage alimentaire

2023



Programme d'actions

Anti Gaspi Attitude

2023-2025